MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son titre VI ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections profesionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Antoine LEFEUVRE, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Laura ZERZOUR, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Huguette THIEN-AUBERT, ingénieure générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Michel GOMEZ, administrateur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Marine MOREAU, adjointe au chef du bureau des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

Suppléants

- Madame Virgine CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Pierre-Henri PAULET, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Elodie DROUET, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Martial PINEAU, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Thierry PLACE, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jérémie PHILIBERT, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- Madame Sabine STOECKLIN (FO) ;
- Monsieur Sébastien AMANIEU (Unis pour tous) ;
- Madame Candida FERREIRA (UNSA) ;
- Madame Joëlle LEBRETHON-MARY (L'Elan Commun) ;
- Madame Gisèle VIMONT (FO) ;
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA) ;
- Madame Rosette THETIS (L'Elan Commun) ;
- Madame Soizic BLOT (FO).

Suppléants

- Madame Anne HOSATTE (FO) ;
- Madame Sybille GANTOIS (Unis pour tous) ;
- Monsieur Samuel PHELIPPEAU (UNSA) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (L'Elan Commun) ;
- Madame Amélie REGNIER (FO) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA) ;
- Madame Elisabeth ARNAUTOU-PAGES (L'Elan Commun) ;
- Madame Hadda BAHRI (FO).

Article 2

L'arrêté du 15 mai 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture et rattachés à ce ministre et des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 05/09/2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération

Virginie CHENAL